

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, en séance ordinaire

Le JEUDI 05 FÉVRIER 2026 à 18 H.30

**ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025.
- 1- RENOUVELLEMENT DEMANDE DE DÉROGATION ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTRÉE 2026/2027 POUR UNE DURÉE DE TROIS ANNÉES.
- 2- RECENSEMENT DU MOBILIER RELIGIEUX DE L'ÉGLISE ET DE LA CHAPELLE DU MOLLARET AUPRÈS DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DU PATRIMOINE DE LA SAVOIE.
- 3- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE MAURIENNE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.
- 4- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL LIEUDIT « AUX MEULES » AVEC UN ADMINISTRÉ.
- 5- APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S.).

- 6- MOTION DE SOUTIEN AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S.). POUR RÉAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPÉTENCE « DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ » AU SEIN DU BLOC COMMUNAL (COMMUNES ET GROUPEMENTS).**
- 7- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 75/2025 EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025.**
- 8- SUBVENTIONS O.M.C.S. À DEUX ASSOCIATIONS : « L'AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC » et l'ASSOCIATION DE CHASSE « A.C.C.A. ST HUBERT DU GLANDON ».**
- 9- INFORMATION OBLIGATOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : CERTIFICAT ADMINISTRATIF VALANT DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE N° 3/2025.**

**10-QUESTIONS ORALES.**

**11-INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**M. LAZZARO Dominique,  
MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES**

